



Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

COMPOSITION DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET REMPLAÇANTS ÉVENTUELS

POINT 23.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Introduction

[1] La Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 12^e session (2017), a créé le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (le Comité), dont le rôle consiste à aider la CMP à traiter les questions portant sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités, à proposer des stratégies globales et à superviser certaines activités dans ce domaine.

[2] La composition et le processus de remplacement des membres du Comité sont décrits dans son Mandat et son Règlement intérieur¹.

2. Informations actualisées sur la composition du Comité

[3] En application du Mandat et du Règlement intérieur du Comité, le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a lancé un appel à candidatures², du 20 mai au 18 août 2025, auprès d'organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et d'organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) afin de pourvoir certains postes de représentants régionaux ainsi que d'experts (et de membres remplaçants) du Comité.

[4] Le secrétariat de la CIPV a rassemblé les candidatures complètes aux postes de représentants régionaux du Comité qu'il a transmises aux régions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par l'intermédiaire des membres de leurs bureaux respectifs. Chaque région a suivi ses propres procédures de sélection de ses représentants aux postes de membre et de remplaçant. Les membres de chaque bureau régional de la CMP ont communiqué leur sélection régionale définitive au secrétariat de la CIPV.

[5] En ce qui concerne les experts du Comité, le secrétariat de la CIPV a rassemblé les candidatures reçues et invité les membres des bureaux de la CMP à procéder à une sélection en ligne des cinq experts en tenant compte de l'expertise technique pertinente pour le Comité.

[6] Outre les qualifications énoncées dans le Mandat et le Règlement intérieur du Comité, le Bureau a également pris en compte les compétences et l'expérience des sept représentants régionaux sélectionnés pour choisir les cinq experts venant compléter cette composition ainsi que les trois remplaçants éventuels.

¹ Mandat et règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités:
<https://www.ippc.int/en/publications/85672/> (en anglais).

² Appel à candidatures pour la désignation de membres du Comité (2025) (en anglais):
<https://www.ippc.int/en/calls/2025-call-for-implementation-and-capacity-development-committee-ic-members/>.

[7] On trouvera à l'appendice 1 la version actualisée de la composition du Comité.

Recommandation

[8] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *confirmer* les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ainsi que les remplaçants, dont la liste figure à l'appendice 1;
- 2) *saluer* la contribution apportée par les anciens membres suivants du Comité:
 - a) Ngatoko Ta Ngatoko (Îles Cook)
 - b) Elizabeth McCrudden (Australie).

Appendice 1 – Membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants

Tableau 1: Membres du Comité

Région/rôle	Pays	Nom	Mandat / durée
Afrique Représentant régional	ZAMBIE	Martin KABEMBA SIAZEMO	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026 -2029
Asie Représentant régional	CHINE	Xiaoliang WANG	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Europe Représentant régional	LETONIE	Ringolds ARNITIS	2 ^e mandat / 3 ans 2024-2027
Amérique latine et Caraïbes Représentant régional	ARGENTINE	Ezequiel FERRO	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Proche-Orient Représentant régional	ÉGYPTE	Islam Farahat ABDEL-AZIZ ABOELELA	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Amérique du Nord Représentant régional	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	David HIRSCH	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Pacifique Sud-Ouest Représentant régional	FIDJI	Nitesh DATT	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Expert	AUSTRALIE	Emily LAMBERTON	1 ^{er} mandat (3 ans) 2026-2029
Expert	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Kyu-Ock YIM	3 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Expert	CÔTE D'IVOIRE	Lucien KOUAME KONAN	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Expert	PAYS-BAS	Thorwald GEUZE	3 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
Expert	IRLANDE	John EIVERS	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Représentant du Comité des normes³	GHANA	Prudence Tonator ATTIPOE	1 ^{er} mandat 2024-2027

³ Comme l'a établi le Comité des normes, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

Appendice 1 Membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants

Région/rôle	Pays	Nom	Mandat / durée
Représentant de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)⁴	Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE)	Melisa Graciela NEDILSKYJ	1 ^{er} mandat 2023-2026

⁴ Comme l'a établi la Consultation technique des ORPV, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

Tableau 2: Remplaçants du Comité

Région/rôle	Pays	Nom	Mandat / durée
Afrique	NIGÉRIA (1)	Rosemary CHIOMA UCHE	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Asie	NÉPAL (1)	Mahesh Chandra ACHARYA	1 ^{er} mandat / 3 ans 2024-2027
Europe	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (1)	Matthew EVERATT	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029
	GRÈCE (2)	Stavroula IOANNIDOU	2 ^e mandat / 3 ans 2024-2027
Amérique latine et Caraïbes	-	VACANT	-
Proche-Orient	TUNISIE (1)	Mouna MHAFDHI	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Amérique du Nord	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Jason NEIL	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Pacifique Sud-Ouest	-	VACANT	-
Expert (1)	AUSTRALIE	Claire HOLLIS	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Expert (2)	KENYA	George MOMANY	1 ^{er} mandat / 3 ans 2026-2029
Expert (3)	LAOS	Ravinder KHETARPAL	2 ^e mandat / 3 ans 2026-2029

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.